



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 30 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : MM. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, François VIVION, Annick BIGUET, Edmond BERNARD, Viviane BOIREAU, Noël VIVION, Armelle HATRY-CHATELAIN, Laurent CLÉMENT

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme Armelle HATRY-CHATELAIN

Date de convocation : 23 octobre 2018	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 23 octobre 2018	- en exercice : 11
	- présents : 11
	- votants : 11

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil approuvent le compte rendu de la réunion du 2 octobre. Il précise que la demande de messieurs Noël et François Vivion qui souhaitent qu'il soit noté qu'ils sont opposés à la décision du maire concernant l'interdiction des soirées musicales au restaurant « Chez Joseph », telles qu'elles ont été pratiquées est mentionnée dans le présent compte rendu.

A ce sujet, Monsieur le Maire tient à préciser que Monsieur Noël Vivion n'a jamais été désigné médiateur, contrairement à ce qu'il affirme.

Il tient également à ajouter qu'il n'y a aucun besoin de médiateur dans cette affaire, Monsieur Gwozdz ayant déposé un dossier de demande de permis de construire concernant l'implantation de son tivoli, dossier à ce jour jugé incomplet par les services de la DDT certes, mais néanmoins en attente de régularisation. L'affaire suit donc son cours.

Monsieur le Maire répète que la porte de la mairie lui est ouverte si besoin.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent le compte rendu.

Délibérations

1. Installation du RIFSEEP, avis du comité technique
2. Indemnité de Conseil allouée au Comptable du trésor chargé des fonctions de receveurs des communes
3. Elaboration du PLUI par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe ; débat d'aménagement et de développement durable
4. Demande de location de la salle polyvalente à titre gracieux par l'APE de l'école du Vigeant
5. Admission en Non-Valeur
6. Décision Modificative aux budgets commune et assainissement

Questions diverses

- Répertoire électoral unique
- Matériels
- Commission des finances
- Travaux en cours
- Eolien
- 11 novembre
- CCAS

DELIBERATION 2018-62 : Installation du régime indemnitaire de fonctions, de sujétions et d'expertise et de l'engagement professionnel

Monsieur le Maire rappelle qu'une première délibération avait été prise le 26 septembre 2017 et a été adressée au centre de gestion pour avis du comité technique.

Il a reçu l'avis du Comité Technique avec quelques remarques.

Une délibération est désormais nécessaire pour finaliser la procédure et mettre en place le RIFSEEP au 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **de mettre en place** le régime indemnitaire de fonctions, de sujétions et d'expertise et de l'engagement professionnel à compter du 1^{er} janvier 2019.

DELIBERATION 2018-63 : Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveurs des communes

Conformément à l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les collectivités pour la confection des documents budgétaires, il est demandé au conseil municipal la possibilité d'accorder une indemnité de conseil pour l'exercice 2018.

Cette indemnité pour M. Peltier, trésorier de Civray, s'élève à 340.39€ brut soit 307.96€ net.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 10 voix pour et 1 abstention:

- **d'accorder** l'indemnité à M. Christophe PELTIER, trésorier de Civray, pour un montant de 340.39€ brut soit 307.96€ net

DELIBERATION 2018-64 : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe Débat projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le PADD constitue le volet politique du projet de PLUi, il reprend les ambitions que se fixent les élus pour l'aménagement et le développement de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe pour la période 2020-2035. Il définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la CCVG ;
- Il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ;
- Il peut prendre en compte, les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Monsieur le Maire expose alors le projet de PADD :

- Orientation n°1 : Aménager en préservant le cadre de vie paysager et rural
- Orientation n°2 : Redynamiser le territoire et valoriser ses richesses
- Orientation n°3 : Vivre et accueillir de manière durable en Vienne et Gartempe

Après cet exposé Monsieur le Maire invite les élus du conseil municipal à débattre sur les orientations et objectifs du PADD du PLUi.

Ce débat ne donne pas lieu à un vote. Le document joint à la délibération doit permettre à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et de débattre des orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des enjeux issus du diagnostic et de l'état initial de l'environnement et des travaux en cours au SCoT Sud-Vienne.

Sont restitués ci-après les éléments de débats du conseil municipal, relatifs aux orientations et objectifs du PADD du PLUi :

Orientation n°1 : Aménager en préservant le cadre de vie paysager et rural

Mme Armelle Hatry-Chatelain s'interroge sur l'augmentation de la production d'électricité par les énergies renouvelables, et notamment par l'éolien, car elle constate un nombre trop important à ses yeux de projets de parcs éoliens dans le sud Vienne.

M. Noel Vivion fait remarquer à ce sujet que l'implantation d'éoliennes consomme de l'espace agricole, contrairement aux règles imposées dans le cadre du PLUi.

Orientation n°2 : Redynamiser le territoire et valoriser ses richesses

Mme Alison McDonagh observe que le faible potentiel de téléphonie mobile et les problèmes liés à la connexion internet dans le sud-Vienne sont un frein à l'installation des entreprises et des particuliers.

Orientation n°3 : Vivre et accueillir de manière durable en Vienne et Gartempe

Mme Alison McDonagh souhaiterait que la construction de logements adaptés aux personnes âgées puisse être prise en charge par la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'indiquer que conformément à l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD du PLUi élaborées par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.
- Que La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée le projet de PADD,
- Que La présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie et sera transmise à la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

DELIBERATION 2018-65 : Demande de location de la salle polyvalente à titre gracieux par l'APE de l'école du Vigeant

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de l'association des parents d'élèves de l'école publique du Vigeant qui souhaite organiser un loto la samedi 9 février dans la salle polyvalente de Saint Martin L'Ars. Cette association sollicite la gratuité de la salle, la présence de la scène et le prêt de la sono communale. M. François Vivion s'engage à être le lien entre l'association et la commune pour gérer cette organisation.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'accorder** la gratuité de la salle polyvalente pour l'organisation du loto par l'association des parents d'élèves de l'école publique du Vigeant, aux conditions d'usage fixées dans la convention.

DELIBERATION 2018-66 : Admission en Non valeurs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents, à la demande du trésorier comptable de Civray, que faute de créances non perçues il est nécessaire d'admettre en non-valeur des titres d'un montant de 64.87€ au budget mairie, correspondant à des loyers impayés ; et d'un montant de 276.05€ au budget assainissement, correspondant à la redevance d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'accepter** l'admission en non-valeur au budget mairie d'un montant de 64.87€ et au budget assainissement d'un montant de 276.05€.

DELIBERATION 2018-67 : Décision modificative aux budgets commune et assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'émettre les créances non perçues en non-valeur, il est nécessaire d'abonder les articles suivants :

Budget commune :

c/6541 : +65€ c/6574 : -65€

Budget assainissement :

c/6541 : +277€ c/61523 : -277€

Questions diverses

- Répertoire électoral unique

Les conseillers sont informés que le nouveau Répertoire Electoral Unique sera mis en place au 1^{er} janvier 2019. Une nouvelle commission de contrôle sera créée dont les membres seront nommés par arrêté préfectoral dès le 1^{er} janvier 2019. La commission devra être active à compter du 10 janvier 2019.

Il est demandé à Monsieur le Maire de transmettre une liste des conseillers municipaux voulant participer aux travaux de ces commissions.

Mme Viviane Boireau et M. Noel Vivion se proposent de participer aux travaux de la commission.

- Matériels

Mme Annick Biguet et Mme Armelle Chatelain-Hatry proposent d'acheter un banc et une poubelle pour le Pèse-Lettres (micro bibliothèque située à l'emplacement de l'ancienne bascule, rue de Epis), une table de piquenique pour Viviers et un banc pour le plan d'eau. Un devis sera proposé.

- Commission des Finances

Mme Alison McDonagh donne le rapport de la commission des Finances du 18 octobre. L'état de dépenses et de recettes est sain par rapport au budget de l'année en cours.

- Travaux en cours

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la passerelle au niveau de La Réau a été enlevée pour cause de danger. Une nouvelle passerelle est en construction à l'atelier communal et sera positionnée très prochainement.

- Eolien

Monsieur le Maire informe les conseillers que M Alexis Juge, chef de projet de l'opérateur Volkswind, souhaite leur présenter l'évolution du projet d'implantation de 3 éoliennes au nord de Saint Martin L'Ars. Les conseillers, ayant déjà participé à une réunion à ce sujet, estiment que ce n'est pas nécessaire.

Monsieur le Maire propose que, lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, les conseillers se positionnent clairement sur ce projet ainsi que sur l'éolien sur le territoire communal.

- 11 novembre

Monsieur le Maire informe que le rassemblement pour la cérémonie commémorative aura lieu à 10h45. Un vin d'honneur sera servi à la salle polyvalente ainsi que le repas en compagnie des anciens combattants de St Martin L'Ars, Payroux et Jossé. Le travail de mémoire sur les soldats Saint Martinois sera, comme les années précédentes depuis 2014, effectué concernant 1918.

- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Mme McDonagh informe qu'une réunion de la commission CCAS aura lieu le jeudi 8 novembre pour organiser le goûter de Noël et l'achat et la distribution des colis de Noël.

- Stage en mairie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que du 12 au 23 novembre, Mme Nadia Faugeroix effectuera un stage de secrétariat auprès de Mme Hélène Pic-Diot

- Communauté de Communes Vienne et Gartempe

Une réunion pour les conseillers municipaux du territoire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe aura lieu le mardi 6 novembre à Availles-Limouzine.

Fin de la réunion 22h30